VILLE DE STEENVOORDE
HOTEL DE VILLE
7 Place du Docteur Jean-Marie Ryckewaert
59114 STEENVOORDE
Tél : 03.28.49.77.77

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
pour le remplacement du système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes
Lot 2 : chauffage

2026-02

PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Steenvoorde

Courriel : finances@mairie-steenvoorde.fr
Adresse Internet : http://www.mairie-steenvoorde.fr
Adresse du Profil Acheteur : https://marchespublics596280.fr/entreprise

Comptable public assignataire : Monsieur le Responsable du SGC d'Hazebrouck

Date d'envoi de l'avis à la publication : Lundi 02/11/2026

Date limite de remise des offres : Lundi 30/11/2026 à 12 h

Code CPV : 45331110-0 Travaux d'installation de chaudières

SOMMAIRE

ARTICLE 1_NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DES INTERVENANTS 3
1.1 POUVOIR ADJUDICATEUR 3
1.2 MAITRISE D'OEUVRE 3
ARTICLE 2_OBJET DU MARCHE 4
2.1 OBJET DU MARCHE 4
2.2 TYPE DE MARCHE PUBLIC 4
2.3 FORME DE MARCHE 4
ARTICLE 3_PROCEDURE 4
ARTICLE 4_ALLOTISSEMENT 4
ARTICLE 5_CONDITIONS DE LA CONSULTATION 5
5.1 Délai de validité des offres 5
5.2 Forme juridique du groupement 5
5.3 Variantes 5
ARTICLE 6_DUREE DU MARCHE 5
ARTICLE 7_MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE ET DE FINANCEMENT 5
ARTICLE 8_RETRAIT OU DEMANDE DE DOSSIER 5
ARTICLE 9_DOCUMENTS DE LA CONSULTATION 5
ARTICLE 10_VISITE SUR SITE (Obligatoire) 6
ARTICLE 11_PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6
Groupement d'opérateurs économiques – cotraitance 7
Transmission du dossier candidature 7
ARTICLE 12_SELECTION DES CANDIDATURES ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES 9
ARTICLE 13_CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES 9
ARTICLE 14_RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 10

ARTICLE 1 NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DES INTERVENANTS

1.1 POUVOIR ADJUDICATEUR

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE STEENVOORDE
7, Place du Dr Jean-Marie Ryckewaert – 59114 STEENVOORDE 03 28 49 77 77
guillaume.baillieul@mairie-steenvoorde.fr

1.2 MAITRISE D'OEUVRE

Le Maître d'œuvre est chargé d'une mission complète.

Dès la notification du marché le maître d'œuvre désignera la personne physique ayant pour qualité de le représenter, notamment pour signer les ordres de service.

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET OPC
ECOBATingéniérie , représenté par M. DUHAMEL Maxence
5 rue de Queux Saint Hilaire 59190 HAZEBROUCK
03 28 41 36 38
contact@ecobating.com

ARTICLE 2 OBJET DU MARCHE

2.1 OBJET DU MARCHE

Les stipulations du présent Règlement de Consultation (R.C) fixent les modalités de passation du marché public concernent les travaux de

Remplacement du système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes
Lot chauffage

Lieu d'exécution des travaux : Place Jean Marie Ryckewaert 59114 STEENVOORDE

2.2 TYPE DE MARCHE PUBLIC

Marché de travaux
Type de marché : Marché public.

2.3 FORME DE MARCHE

Le marché est un marché alloti

ARTICLE 3 PROCEDURE

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La présente consultation fait suite à la déclaration sans suite de la procédure n° 2026-01 lot n°2 relative au même objet.

ARTICLE 4 ALLOTISSEMENT

LOT 2- Chauffage

ARTICLE 5 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Les travaux objet du marché seront réalisés sur la commune de **Steenvoorde (Nord).**

5.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

5.3 VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.

ARTICLE 6 DUREE DU MARCHE

Le délai global d'exécution du marché est de 6 mois, suivant planning prévisionnel joint au dossier de consultation.

Le présent marché prendra effet à compter de la date de notification.
Le démarrage des travaux est prévu en mars 2027.

ARTICLE 7 MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE ET DE FINANCEMENT

Les travaux seront rémunérés selon les règles de la comptabilité publique et financés sur les crédits inscrits au budget de la Commune de Steenvoorde.
Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures.

ARTICLE 8 RETRAIT OU DEMANDE DE DOSSIER

Les documents de la consultation sont téléchargeables gratuitement sur le profil acheteur :
https://marchespublics596280.fr/entreprise

ARTICLE 9 DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

- Règlement de consultation (RC)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses techniques particulières LOT 2 Chauffage (CCTP Lot 2)
- Plans du projet
- Planning prévisionnel des travaux
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF lot Chauffage Mairie)
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF lot Chauffage Salle des Fêtes)

ARTICLE 10 VISITE SUR SITE (Obligatoire)

Une visite du site est imposée aux soumissionnaires, permettant de mieux appréhender la consistance des travaux, ainsi que les contraintes du site.

Deux créneaux horaires sont proposés pour une visite accompagnée de la maîtrise d'œuvre :
le mardi 10 novembre 2026 à 10 h 00, et le mardi 17 novembre 2026 à 10 h 00

Une visite peut être demandée à un autre créneau, sur demande de rendez-vous auprès de la mairie à l'adresse suivante : guillaume.baillieul@mairie-steenvoorde.fr

Lors de la visite, les candidats devront faire signer l'attestation de visite, dont le modèle est joint au dossier de consultation.

ARTICLE 11 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et seront exprimées en euro.

Les candidats devront remettre les pièces suivantes :

11.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités économique et financière, capacités techniques et professionnelle

L'acheteur s'assure que les opérateurs économiques disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et/ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Recours aux capacités d'autres opérateurs économiques

Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Représentation simultanée
Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES – COTRAITANCE

Forme de groupement
Conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, aucune forme de groupement n'est imposée.

En cas de groupement d'opérateurs économiques conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Représentation simultanée
Un même opérateur économique ne pourra être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

Un même prestataire ne pourra être membre de plusieurs groupements.

TRANSMISSION DU DOSSIER CANDIDATURE
Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous.

Pièces relatives à la candidature
Les candidatures seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français.

- Le formulaire DC1 - « Lettre de Candidature »
- Le formulaire DC2 - « Déclaration du Candidat »
- L'ordonnance de jugement si le candidat est en cours de redressement judiciaire
- Chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents
- Attestation d'assurance de risques professionnels
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public
- Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées,

si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

- Du certificat de qualification professionnelle suivant :
 - Lot 2 : Certication QualiPAC
- Le formulaire ATTRI2 dûment complété si de la sous-traitance est déclarée au moment du dépôt de l'offre

11.2. PIECES RELATIVES A L'OFFRE

- le mémoire technique,
- le DPGF
- l'attestation de visite.

Le candidat qui se verra attribuer le marché devra fournir les attestations fiscales et sociales à jour et de moins de 6 mois.

Descriptif de l'offre :

- **Décomposition du prix global et forfaitaire, DPGF comprenant la quantité et le prix unitaire de chaque élément. Ce document sera établi obligatoirement à partir du cadre de décomposition fourni pour chaque lot.**

- **Un mémoire technique permettant de juger les critères « valeur technique » – qui sera rendu contractuel – dans lequel le candidat détaille précisément comment il compte réaliser les prestations attendues, comprenant au minimum:**
 - *Les moyens prévus (hommes, matériels avec indications des types et des niveaux sonores, etc.). Le candidat joindra les CV du personnel encadrant affecté au marché.*
 - *La méthodologie de travail sur l'installation des éléments spécifiques et la protection des ouvrages jusqu'à la réception,*
 - *Les dispositifs de sécurité prévus (tiers, ouvriers, etc.).*
 - *Les protections à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des ouvrages existants conservés, et, des usagers du site.*
 - *Mode de valorisation des déchets valorisables.*
 - *Fiches techniques et références similaires à la présente opération à transmettre par lot.*
 - *Les références de l'entreprise sur ce type d'opération.*

- **Un planning prévisionnel d'exécution des travaux dûment signé et tamponné**
 - *Note sur la compréhension des enjeux du planning de maitrise d'œuvre et description des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais*
 - *Planning détaillé comprenant les jours de préparation et les jours de congés – détails explicatifs sur délais*

- **Un critère environnemental se décomposant en 2 sous-critères :**

 - Sous-critère environnemental n°1 : efficacité énergétique saisonnière de la pompe à chaleur géothermique

 - Sous-critère environnemental n°2 : potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du fluide frigorigène de la pompe à chaleur

11.3 - VARIANTES

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

ARTICLE 12 SELECTION DES CANDIDATURES ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le Pouvoir adjudicateur élimine les offres inappropriées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables à l'issue de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres seront notées sur un total de 100 points, obtenu en fonction des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations **50 %**

 Les DPGF seront jointes à l'offre

 L'offre de prix la moins disante obtient la note de 50 points.

- Méthodologie **30 %**

L'entreprise fournira un mémoire technique comprenant

- la méthodologie de l'organisation du chantier en site occupé 10 pts
- les moyens humains et matériels alloués à l'opération 10 pts
- les références en matière d'installation hybride géothermie /gaz ainsi que les qualifications inhérentes à leur lot 10 pts

- Planning **10 %**

- la décomposition du planning d'intervention de l'entreprise et optimisation des délais de travaux 10 pts

- Critère environnemental **10 %**

 - Sous-critère environnemental n°1 : efficacité énergétique saisonnière de la pompe à chaleur géothermique 5 pts

 - Sous-critère environnemental n°2 : potentiel de réchauffement planétaire (PRP) du fluide frigorigène de la pompe à chaleur 5 pts

 L'annexe « critère environnemental » est jointe au DCE

Lors de l'examen des offres, s'il l'estime nécessaire, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails ayant servi à l'élaboration des prix.

ARTICLE 13 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être acheminées par voie dématérialisée via le profil acheteur sur https://marchespublics596280.fr/entreprise

Toutefois, une copie de sauvegarde pourra être adressée en Mairie avant le lundi 30 novembre à 12 h 00.

Merci de veiller à renseigner une adresse mail durable sur le profil acheteur.

Toute offre parvenant après la date et heure limites sera éliminée.

ARTICLE 14 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront formuler leurs demandes via le profil acheteur : https://marchespublics596280.fr/entreprise

Les renseignements complémentaires relatifs aux documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques 10 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile, par écrit.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ne répondront à aucune question formulée oralement.